

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTRE DES TRANSPORTS

COMITE NATIONAL DE FACILITATION DES TRANSPORTS

**RAPPORT DE LA CARAVANE DE SENSIBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES
TRACASSERIES ROUTIERES SUR L'AXE ABIDJAN-BOUAKE-OUANGOLO-POGO-
LALERABA**

DU 18 AU 22 DECEMBRE 2017

Table des matières

INTRODUCTION	3
I- CONTEXTE DE LA CARAVANE	3
II- OBJECTIF	4
III- Objectifs Spécifiques	4
IV- MESSAGE DE LA SENSIBILISATION	4
V- LES DIFFERENTES ETAPES	5
1. ETAPE DE YAMOISSOUKRO	5
2. ETAPE DE BOUAKE	5
3. ETAPE DE KATIOLA	6
4. ETAPE DE NIAKARA	6
5. ETAPE DE KORHOGO	6
6. ETAPE DE FERKESSEGOUGOU	7
7. ETAPE DE OUANGOLODOUGOU	7
VI- CONSTATS MAJEURS	8
VII- RECOMMANDATIONS	8
CONCLUSION	9

INTRODUCTION

Du 18 au 22 décembre 2017, le Comité National de Facilitation des Transports et du transit routier inter-Etats (CNF) a organisé sur l'axe Abidjan-Bouaké-Korhogo-Ouangolodougou-Pogo-Laléraba, une section des corridors Abidjan-Ouagadougou et Abidjan-Bamako, une caravane de sensibilisation et de lutte contre les tracasseries routières.

La caravane a successivement visité les villes de Yamoussoukro, de Bouaké, de Katiola, de Niakaramadougou, de Korhogo, de Ferkessedougou et de Ouangolodougou.

Elle était conduite par monsieur GORE BI Tié Jules, Directeur des Opérations Techniques de l'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT), représentant Monsieur Abdoulaye TOURE, Secrétaire Général de l'OFT, Président du CNF et comprenait les représentants des institutions suivantes :

- L'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie, point focal de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) ;
- Le Port Autonome de San Pedro ;
- La Police Nationale ;
- L'Unité de Lutte contre le Racket ;
- La Gendarmerie Nationale ;
- Les Eaux et Forêts ;
- La Confédération des Conducteurs Routiers de l'Afrique de l'Ouest.

La liste des membres de la délégation du CNF et des photos sont joints en annexe.

I- CONTEXTE DE LA CARAVANE

Les organisations sous régionales que sont la CEDEAO et l'UEMOA ont défini un ensemble de corridors prioritaires où transitent, des biens et des personnes des pays côtiers à façade maritime vers les pays de l'hinterland pour le développement économique de la sous-région et partant de nos pays. Au nombre de ces corridors, figure le corridor Abidjan-Bouaké-Ouangolodougou-Pogo-Laléraba.

La performance des différents corridors de l'espace UEMOA est suivie par la Commission de l'UEMOA au travers de l'Observatoire des Pratiques Anormales.

C'est pour veiller à l'amélioration continue des performances de la section ivoirienne des corridors Abidjan-Ouagadougou et Abidjan-Bamako et partant de la compétitivité des ports ivoiriens que le Comité National de Facilitation bénéficiant d'un financement communautaire de l'UEMOA a organisé la caravane de sensibilisation et de lutte contre les pratiques anormales.

II- OBJECTIF

L'objectif général de la caravane est de contribuer à l'amélioration de la fluidité routière et à la réduction des pratiques anormales.

III- Objectifs Spécifiques

- sensibiliser les acteurs du transport routier (Transporteurs, conducteurs, forces de l'ordre) ;
- maintenir la pression sur les acteurs ;
- sensibiliser et impliquer les autorités préfectorales ;
- réduire le racket et les perceptions illicites ;
- améliorer le temps de rotation des véhicules ;
- réduire le coût d'exploitation des véhicules ;
- lutter contre la cherté de la vie ;
- démanteler les barrages illégaux.

IV- MESSAGE DE LA SENSIBILISATION

▪ A L'ENDROIT DES FORCES DE CONTROLES

- Lever les dispositifs de contrôles non autorisés ;
- Eviter la transformation des postes d'observations et de sécurité en postes de contrôle
 - Eviter les perceptions illicites sous peine de poursuites judiciaires et de sanctions disciplinaires ;
 - Allier la sécurité à la fluidité routière pendant les contrôles aux postes autorisés ;
 - Assurer la fluidité pendant les opérations de contrôle;

- Aller au contact du conducteur du véhicule et non le contraire pour effectuer le contrôle.

- **A L'ENDROITS DES TRANSPORTEURS, DES COMMERÇANTS ET DES CONDUCTEURS ROUTIERS**

- Respecter les agents des forces de l'ordre commis aux contrôles ;
- Mettre à jour les pièces afférentes au véhicules ;
- Mettre à jour les pièces afférentes aux cargaisons ;
- Eviter de corrompre les agents des forces de l'ordre commis aux contrôles sous peine de poursuites judiciaires.
- Eviter l'érection des barrages des syndicats.

V- LES DIFFERENTES ETAPES

1. ETAPE DE YAMOISSOUKRO

A l'étape de Yamoussoukro, la délégation de la caravane a échangé avec le Préfet de Région des Lacs, préfet de Yamoussoukro afin de l'impliquer, dans la sensibilisation à la gouvernance du principal corridor économique du pays en vue de la fluidité routière de la lutte contre les tracasseries routières. Le Gouverneur a informé la délégation qu'il n'a pas encore autorisé l'érection de poste de contrôle à Morofé.

La délégation a en outre échangé et sensibilisé les forces de contrôles, les transporteurs, les commerçants et conducteurs routiers sur la fluidité routière et la lutte contre les tracasseries routières et le racket.

Le barrage illégal de Morofé a donc été levé par la caravane à la suite des échanges avec l'ensemble des acteurs rencontrés.

2. ETAPE DE BOUAKE

A l'étape de Bouaké, la délégation de la caravane a sensibilisé les forces de contrôle aux postes de contrôles Sud et Nord de la ville.

La caravane a, en outre, rencontré le Directeur Régional des Douanes et le Commandant de la Compagnie de la Gendarmerie ; avec ces autorités de sécurité, la délégation a évoqué le comportement des forces aux postes autorisés et aux postes d'observations. Elle leur a demandé de

poursuivre les efforts de sensibilisation et de mettre en place un mécanisme de contrôle interne et de sanction des agents s'adonnant aux rackets des usagers de la route.

3. ETAPE DE KATIOLA

Cette étape a été marquée par la rencontre avec l'administration préfectorale. La délégation a demandé l'implication des préfets et sous-préfets dans la lutte contre les tracasseries routières et le racket sur les routes.

Le Secrétaire Général n°1, représentant le préfet, a exprimé l'engagement du corps préfectoral dans la lutte contre les tracasseries routières. Il a relevé que les forces de contrôles sont à chaque fois sensibilisé sur le comportement de certains agents au cours des réunions hebdomadaires de sécurité. Aussi, il a souhaité qu'un acte réglementaire soit pris par la hiérarchie afin de permettre au préfet de démanteler les postes à l'intérieur desquels prospèrent les tracasseries routières et les rackets.

4. ETAPE DE NIAKARA

La délégation de la caravane a eu une rencontre à la préfecture de Niakaramandougou avec la hiérarchie de l'ensemble des forces de contrôle de la localité en présence du Préfet de Département et avec la participation des représentants de la société civile et la chefferie. Au cours de cette rencontre, la délégation a passé le message de sensibilisation de cette caravane.

Le préfet a dénoncé l'arrogance des conducteurs routiers face l'autorité exercée par les forces de l'ordre. Il a appelé les chefs des forces de sécurité de sa localité à poursuivre la sensibilisation de leurs agents et aux transporteurs à sensibiliser les chauffeurs routiers en particulier ceux du Mali. En outre, Il a souhaité la création des points focaux du CNF dans chaque région.

La délégation du CNF a, enfin, sensibilisé les forces de l'ordre au poste de contrôle autorisé de Kanawolo.

5. ETAPE DE KORHOGO

A Korhogo, la délégation a organisé sous la présidence du Préfet, une réunion de sensibilisation et d'échanges avec les chefs des forces de

contrôle de la région, les représentants des transporteurs, et des commerçants, en présence du Vice-président du Conseil Régional du Poro et du représentant du Maire.

Le préfet a préconisé que la phase de sanction soit rapidement mise en œuvre pour freiner les pratiques anormales. Il a aussi souhaité que mis en place un mécanisme moderne de paiement des contraventions pour réduire les tracasseries routières. Il s'est interrogé sur le comportement de certains chefs d'unités qu'il juge inactifs face au phénomène.

Les chefs d'unités se sont engagés à poursuivre la sensibilisation en leur sein.

6. ETAPE DE FERKESSEGOU

L'étape de Ferkessedougou a été marquée par la sensibilisation des forces aux postes de contrôles ouest et nord de la ville. Ensuite, la délégation a organisé une réunion de sensibilisation des commandements des forces, des transporteurs et conducteurs, en présence des Secrétaires Généraux de la préfecture. A cette rencontre, les forces commises au contrôle ont été interpellées sur le comportement des agents de contrôles aux entrées et sorties de la ville qui fait cette ville la plateforme des tracasseries routières. Les transporteurs et conducteurs ont été interpellés sur le respect de la réglementation régissant leur métier et le respect des forces de contrôles.

Les chefs d'unités se sont engagés à la sensibilisation de leurs agents et souhaité qu'un cadre d'échanges direct entre eux et les représentants des conducteurs et des transporteurs soit institué afin d'identifier les agents indécents et les réprimer.

7. ETAPE DE OUANGOLODOUGOU

A Ouangolodougou, la délégation a sensibilisé les forces au poste de contrôle d'entrée de la ville et au poste frontière de Laleraba. En outre, elle a organisé une réunion avec le monde économique du département, les

forces de contrôles en présence du préfet et du sous-préfet de Ouangolodougou.

A cette rencontre, la délégation du CNF a présenté l'état des lieux des tracasseries sur le corridor et dit le message de la caravane.

Les difficultés du travail des agents des forces de l'ordre sur le mécanisme de scellage des cars de voyageurs ont été révélées. Ils ont souhaité que les actes sur le mécanisme de scellage de la CEDEAO soient l'objet de large diffusion aux forces de contrôles et que les acteurs de terrain soient associés au mécanisme. Ils ont également souhaité qu'une sensibilisation soit faite sur les pièces sécurisées requises pour voyager dans l'espace CEDEAO.

VI- CONSTATS MAJEURS

Les constats majeurs suivants ont été relevés :

- Aucun poste d'observation de la gendarmerie présent le long du corridor pendant la période de la caravane ;
- Perceptions illicites à tous les postes de contrôles autorisés ;
- Insuffisances d'information des agents des forces de l'ordre sur le mécanisme du scellage des cars de voyageurs inter-états ;
- Implications du corps préfectoral dans la sensibilisation à la lutte contre les pratiques anormales sur les routes ;
- Demande la mise en œuvre des opérations de sanctions des contrevenants qu'ils soient conducteurs routiers ou forces de l'ordre.

VII- RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont suggérées aux autorités :

- Financement des opérations de répression des acteurs du racket sur le corridor ;
- Implication du Commissaire du Gouvernement et des procureurs dans le processus de sanction des acteurs du racket sur les routes ;
- Organisation d'un atelier de réflexion sur les moyens d'élimination des tracasseries sur nos routes avec la participation des représentants de l'ensemble des administrations publiques et privées concernées

CONCLUSION

La caravane de sensibilisation du Comité National de Facilitation, tenu du 18 au 22 décembre a permis de desserrer un temps, soit peu, l'étouffement des tracasseries routières et du racket sur l'emprise du corridor. Elle a permis de rappeler l'ensemble des acteurs à l'ordre et à la prise de conscience de l'importance dudit corridor pour le bien-être des échanges inter-Etats, de la compétitivité des ports ivoiriens et partant du dynamisme de l'économie nationale.